



*Communiqué de presse
Paris, le 9 août 2019*

Reprise du chantier de la cathédrale Notre-Dame de Paris : point de situation

Les opérations de mise en place des équipements et procédures permettant la reprise du chantier de la cathédrale Notre-Dame de Paris, en conformité avec les prescriptions de l'inspection du travail, se poursuivent.

La finalisation du dispositif est envisagée pour la fin de la semaine prochaine.

Pour rappel, celui-ci vise d'une part à assurer une protection et une sécurité optimales aux personnels intervenant sur le chantier, et d'autre part à garantir un strict contrôle des entrées et sorties du chantier, empêchant ainsi toute sortie d'élément polluant vers l'extérieur.

Une fois les opérations en cours achevées, et dès lors qu'il aura la garantie que le dispositif est fonctionnel et répond intégralement aux prescriptions émises par l'inspection du travail, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, autorisera la reprise des travaux du chantier de la cathédrale. Le chantier pourrait ainsi reprendre à compter du 19 août.

Une suspension pour assurer la sécurité des personnels

La suspension décidée le 25 juillet dernier visait à améliorer la protection des travailleurs au regard de la pollution au plomb du chantier. Cette décision intervenait à la suite de la remise au préfet de région, le 23 juillet 2019, d'un rapport de l'inspection du travail, établi à la suite d'une visite d'inspection sur le chantier le 19 juillet, relatif aux règles de sécurité concernant la décontamination des travailleurs. Des protocoles renforcés viendront compléter la garantie que les travaux ne génèrent pas de pollution à l'extérieur du chantier.

« Notre priorité est de prévenir tout risque que pourraient encourir les employés travaillant sur le chantier. Avec de nouveaux protocoles de sécurité et la livraison de deux nouvelles unités de décontamination, la qualité de la décontamination au plomb des travailleurs, des engins et des matériels sera optimisée. Ainsi, la montée en charge du chantier se poursuivra en toute sécurité » précise Michel Cadot.

Un dispositif de protection en cours de mise en place

Les dispositions complémentaires de mise en sécurisation sont en cours de déploiement. Aucune difficulté particulière n'est à signaler, même si la période estivale et la nécessité de recourir à des entreprises spécialisées dans le risque plomb pèsent naturellement sur la rapidité de livraison et d'installation des opérations.

Ainsi, une nouvelle unité de décontamination entre la base vie et le chantier a été installée. Elle doit désormais être raccordée, testée et contrôlée pour s'assurer de sa parfaite opérationnalité.

De même, un système de contrôle des entrées par badges, des dispositifs de nettoyage des vêtements de travail, une coordination de sécurité et de protection de la santé, de la signalétique... sont en cours de finalisation de leurs mises en place.

L'objectif est que l'ensemble des structures et protocoles soient testés et opérationnels d'ici la fin de la semaine prochaine.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)